


# DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.1)

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 27 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 17 octobre 2012, Arrêté du 24 décembre 2012

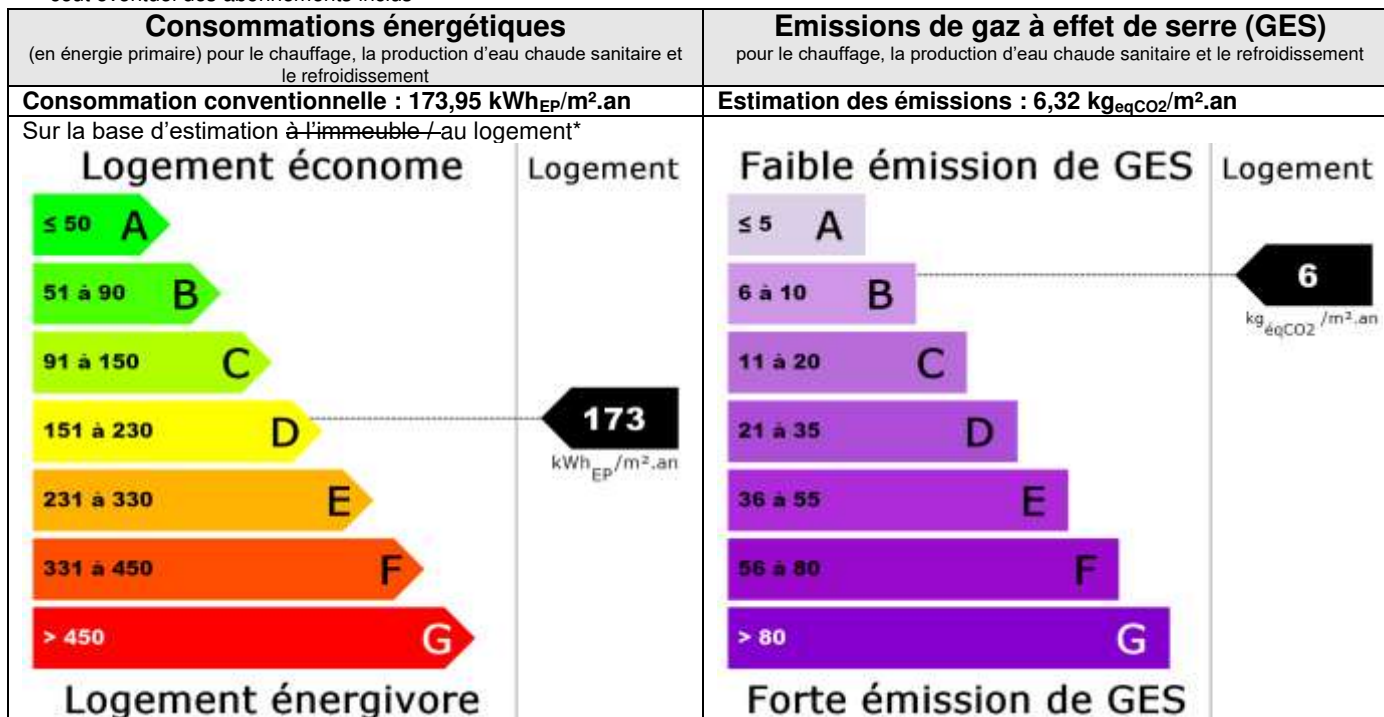
A INFORMATIONS GENERALES	
Date du rapport : <b>30/11/2020</b> N° de rapport : <b>BARBE 18621</b> Valable jusqu'au : <b>29/11/2030</b> Type de bâtiment : <b>Maison Individuelle</b> Nature : <b>Maison individuelle</b> Année de construction : <b>2008</b> Surface habitable : <b>153,44 m<sup>2</sup></b>	Diagnostiqueur : <b>DOURDOU Jean-Charles</b> Signature :  Référence ADEME : <b>2027V1004319N</b>
Adresse : <b>10 ter rue de Nettleville</b> <b>27600 AILLY INSEE : 27005</b> Etage : N° de Lot :	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :
Propriétaire : Nom : <b>Assurances Credit/ BARBE LAETITIA</b> Adresse : <b>10 ter rue de Nettleville</b> <b>27600 AILLY</b>	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :

## B CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues par la méthode 3CL - DPE, version 1.3, estimé à l'immeuble / au logement\*, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh <sub>ef</sub> )	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh <sub>ep</sub> )	Frais annuels d'énergie (TTC)
<b>Chauffage</b>	Bois 7 102,39 Electrique 4 107,66	17 700,17	730,03 €
<b>Eau chaude sanitaire</b>	Electrique 3 485,25	8 991,95	381,98 €
<b>Refroidissement</b>			
<b>Consommations d'énergie pour les usages recensés</b>	Electrique 7 592,91 Bois 7 102,39	Electrique 19 589,72 Bois 7 102,39	1 344,56 € <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> coût éventuel des abonnements inclus



\* rayer la mention inutile

**C DESCRIPTIF DU LOT À LA VENTE ET DE SES EQUIPEMENTS**

**C.1 DESCRIPTIF DU LOGEMENT**

**TYPE(S) DE MUR(S)**

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Epaisseur (cm)	Isolation
Mur 1	<b>Blocs béton creux</b>	53,88	Extérieur	20	Epaisseur : 10 cm (intérieure)
Mur 2	<b>Blocs béton creux</b>	28,82	Extérieur	20	Epaisseur : 10 cm (intérieure, extérieure)
Mur 3	<b>Cloison en plaques de plâtre</b>	19,48	Local non chauffé	Inconnue	Période d'isolation : à partir de 2006 (intérieure)

**TYPE(S) DE TOITURE(S)**

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Isolation
Plafond 1	<b>Combles aménagés</b>	49,61	Extérieur	Période d'isolation : à partir de 2006 (intérieure)
Plafond 2	<b>Combles aménagés</b>	63,52	Combles perdus	Période d'isolation : à partir de 2006 (intérieure)

**TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS**

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Isolation
Plancher 1	<b>Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton</b>	83	Vide-sanitaire	Période d'isolation : à partir de 2006 (intérieure)
Plancher 2	<b>Inconnu</b>	23	Local non chauffé	Période d'isolation : à partir de 2006 (intérieure)

**TYPE(S) DE MENUISERIE(S)**

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Porte 1	<b>PVC Opaque pleine</b>	1,98	Extérieur		
Porte 2	<b>Bois Opaque pleine</b>	1,4	Local non chauffé - Garage		
Fenêtre 1	<b>Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 15 mm)</b>	1,44	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 2	<b>Fenêtres sans ouverture possible, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 15 mm)</b>	,78	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 3	<b>Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 15 mm)</b>	1,32	Extérieur	Oui	Non

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Fenêtre 4	Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 15 mm)	4,4	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 5	Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 15 mm)	6,6	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 6	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 14 mm)	2,42	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 7	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 14 mm)	2,42	Extérieur	Non	Non

**C.2** DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CHAUFFAGE							
Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Poêle bois	Bois		59,28%	NA	2009	Non requis	Individuel
Radiateur électrique à accumulation	Electrique		90,25%	NA	2008	Non requis	Individuel
Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage							
Soufflage d'air chaud (surface chauffée : 83 m <sup>2</sup> )							
Autre émetteur à effet joule (surface chauffée : 70,44 m <sup>2</sup> )							
TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE REFROIDISSEMENT - AUCUN -							

**C.3** DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE

TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE							
Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chauffe-eau vertical	Electrique		61,17%	NA	2008	Non requis	Individuel

**C.4** DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE VENTILATION

TYPE DE SYSTEME DE VENTILATION		
Type de système	Menuiseries sans joint	Cheminée sans trappe
Ventilation mécanique auto réglable après 1982	Non	Non

**C.5** DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Type d'installation	Production d'énergie (kWh <sub>EP</sub> /m <sup>2</sup> .an)
Poêle bois	46,29
Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment :	46,29

**D** NOTICE D'INFORMATION

**Pourquoi un diagnostic**

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

**Référence de surface**

La surface indiquée dans un DPE est établie sur la base des informations fournies par le propriétaire. A défaut, l'opérateur en diagnostic estime lui-même la surface globale du bien qui correspond aux différentes surfaces chauffées (Arrêté du 8 février 2012, annexe 2, 2.a). La surface indiquée dans le DPE n'a donc pas valeur d'attestation de surface, elle sert uniquement de base pour le travail du technicien et peut s'avérer différente de la surface habitable réelle d'un logement.

**Consommation conventionnelle**

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

**Conditions standard**

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

**Constitution des étiquettes**

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

**Énergie finale et énergie primaire**

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

**Usages recensés**

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

**Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie**

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

**Énergies renouvelables**

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

## **Conseils pour un bon usage**

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### **Chauffage**

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### **Eau chaude sanitaire**

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### **Aération**

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

### **Confort d'été**

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### **Autres usages**

#### **Eclairage :**

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### **Bureautique / audiovisuel :**

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### **Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :**

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

## E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur

Projet	Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. conventionnelle en kWhEP/m <sup>2</sup> .an	Effort investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
Simulation 1	Remplacement du chauffe-eau par un chauffe-eau thermodynamique (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, pompe à chaleur thermodynamique hors air / air de COP ≥ 2,2 selon le référentiel de la norme d'essai EN 255-3)	137,21				26 %
Simulation 2	Installation d'une VMC double flux	139,24	€€€	☆☆☆	🌿🌿🌿	

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
<ul style="list-style-type: none"> <li>★ : moins de 100 € TTC/an</li> <li>★★ : de 100 à 200 € TTC/an</li> <li>★★★ : de 200 à 300 € TTC/an</li> <li>★★★★ : plus de 300 € TTC/an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>€ : moins de 200 € TTC</li> <li>€€ : de 200 à 1000 € TTC</li> <li>€€€ : de 1000 à 5000 € TTC</li> <li>€€€€ : plus de 5000 € TTC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>🌿🌿🌿 : moins de 5ans</li> <li>🌿🌿🌿🌿 : de 5 à 10 ans</li> <li>🌿🌿🌿🌿🌿 : de 10 à 15 ans</li> <li>🌿 : plus de 15 ans</li> </ul>

### Commentaires :

Néant

### Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)  
 Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !  
[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)

## F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature 	<b>Etablissement du rapport :</b> Fait à <b>EVREUX</b> le <b>30/11/2020</b> Cabinet : <b>BEXCC</b> Désignation de la compagnie d'assurance : <b>AXA FRANCE IARD</b> N° de police : <b>10583929904</b> Date de validité : <b>31/12/2020</b>
---------------	---

Date de visite : **30/11/2020**  
 Nom du responsable : **BAGOT Sylvain**  
 Le présent rapport est établi par **DOURDOU Jean-Charles** dont les compétences sont certifiées par : **ABCIDIA**  
**4 route de la Noue 91190 GIF-SUR-YVETTE**  
 N° de certificat de qualification : **17-1027** Date d'obtention : **15/11/2017**  
 Version du logiciel utilisé : **AnalysImmo DPE-3CL2012 version 2.1.1**

Référence du logiciel validé : <b>Analysimmo DPE 3CL-2012</b>	Référence du DPE : <b>2027V1004319N</b>
---	---

## Diagnostic de performance énergétique fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.  
En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée ([diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr](http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr)).

Catégorie	Donnée d'entrée	Valeur renseignée
Généralités	Département	27 - Eure
	Altitude	154 m
	Type de bâtiment	Maison individuelle
	Année de construction	2008
	Surface habitable	153,44 m <sup>2</sup>
	Nombre de niveaux	1,5
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5 m
	Nombre de logements du bâtiment	1
Enveloppe	Caractéristiques des murs	Mur 1 : Blocs béton creux, Epaisseur (cm) : 20, Surface (m <sup>2</sup> ) : 53,88, U (W/m <sup>2</sup> K) : 0,35, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Inertie lourde , Isolation thermique par l'intérieur, Epaisseur de l'isolant : 10 cm Mur 2 : Blocs béton creux, Epaisseur (cm) : 20, Surface (m <sup>2</sup> ) : 28,82, U (W/m <sup>2</sup> K) : 0,35, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Inertie lourde , Isolation thermique par l'extérieur, Isolation thermique par l'intérieur, Epaisseur de l'isolant : 10 cm Mur 3 : Cloison en plaques de plâtre, Epaisseur (cm) : pas de valeur, Surface (m <sup>2</sup> ) : 19,48, U (W/m <sup>2</sup> K) : 0,36, Donne sur : Local non chauffé, Coefficient de réduction des déperditions : 0,75, Isolation thermique par l'intérieur, Année de travaux d'isolation : à partir de 2006
	Caractéristiques des planchers	Plancher 1 : Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton, Surface (m <sup>2</sup> ) : 83, U (W/m <sup>2</sup> K) : 0,27, Donne sur : Vide-sanitaire, Coefficient de réduction des déperditions : 0,8, Inertie lourde, Isolation thermique par l'intérieur, Année de travaux d'isolation : à partir de 2006 Plancher 2 : Inconnu, Surface (m <sup>2</sup> ) : 23, U (W/m <sup>2</sup> K) : 0,27, Donne sur : Local non chauffé, Coefficient de réduction des déperditions : 0,75, Isolation thermique par l'intérieur, Année de travaux d'isolation : à partir de 2006
	Caractéristiques des plafonds	Plafond 1 : Combles aménagés, Surface (m <sup>2</sup> ) : 49,61, U (W/m <sup>2</sup> K) : 0,2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Isolation thermique par l'intérieur, Année de travaux d'isolation : à partir de 2006 Plafond 2 : Combles aménagés, Surface (m <sup>2</sup> ) : 63,52, U (W/m <sup>2</sup> K) : 0,2, Donne sur : Combles perdus, Coefficient de réduction des déperditions : 0,75, Isolation thermique par l'intérieur, Année de travaux d'isolation : à partir de 2006
	Caractéristiques des baies	Fenêtre 1 : U (W/m <sup>2</sup> K) = 2,2, Surface (m <sup>2</sup> ) : 1,44, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Nord, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 15 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm, Avec retour d'isolant autour des



		<p>menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier ≤ 12mm), , Fenêtre 2 : U (W/m²K) = 2,9, Surface (m²) : 0,78, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Nord, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 15 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm, Avec retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres sans ouverture possible, Type de fermeture : aucune, , Fenêtre 3 : U (W/m²K) = 2,2, Surface (m²) : 1,32, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 15 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm, Avec retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier ≤ 12mm), , Fenêtre 4 : U (W/m²K) = 2,4, Surface (m²) : 4,4, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 15 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm, Avec retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres coulissantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier ≤ 12mm), , Fenêtre 5 : U (W/m²K) = 2,4, Surface (m²) : 6,6, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 15 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm, Avec retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres coulissantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier ≤ 12mm), , Fenêtre 6 : U (W/m²K) = 2,9, Surface (m²) : 1,21, Nombre : 2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Horizontale pente (≥ 25° et &lt; 75°), Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 14 mm, Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes, Type de fermeture : aucune, , Fenêtre 7 : U (W/m²K) = 2,9, Surface (m²) : 1,21, Nombre : 2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Nord, Inclinaison : Horizontale pente (≥ 25° et &lt; 75°), Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 14 mm, Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes, Type de fermeture : aucune, ,</p>
	<p><b>Caractéristiques des portes</b></p>	<p>Porte 1 : U (W/m²K) = 3,5, Surface (m²) : 1,98, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Type de porte : Opaque pleine, Type de menuiserie : PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm Porte 2 : U (W/m²K) = 3,5, Surface (m²) : 1,4, Donne sur : Local non chauffé, Coefficient de réduction des déperditions : 0,75, Type de porte : Opaque pleine, Type de menuiserie : Bois, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm</p>
	<p><b>Caractéristiques des ponts thermiques</b></p>	<p>Total des liaisons Plancher bas - Mur : 36,51 m Total des liaisons Plancher intermédiaire - Mur : 73,02 m Total des liaisons Plancher haut lourd - Mur en matériau lourd : 73,02 m Total des liaisons Refend - Mur : 0 m Total des liaisons Menuiseries - Mur : 0 m</p>



<b>Systèmes</b>	<b>Caractéristiques de la ventilation</b>	Ventilation mécanique auto réglable après 1982
	<b>Caractéristiques du chauffage</b>	Poêle bois ;, Type d'énergie : Bois, Type de combustible : Bûches, Date de fabrication : 30/11/2009 Type d'installation : Installation de chauffage sans solaire, Chauffage principal Emetteur(s) associé(s) : Soufflage d'air chaud, Surface chauffée : 83 m², Réseau de distribution : Pas de réseau de distribution, Intermittence : Chauffage divisé, Avec régulation pièce par pièce, équipement d'intermittence : Par pièce avec minimum de température Radiateur électrique à accumulation ;, Type d'énergie : Electrique, Type de combustible : Electricité, Date de fabrication : 30/11/2008 Type d'installation : Installation de chauffage sans solaire, Chauffage principal Emetteur(s) associé(s) : Autre émetteur à effet joule, Surface chauffée : 70,44 m², Réseau de distribution : Pas de réseau de distribution, Intermittence : Chauffage divisé, Avec régulation pièce par pièce, équipement d'intermittence : Central avec minimum de température
	<b>Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire</b>	Chauffe-eau vertical : , Type d'énergie : Electrique, Type de combustible : Electricité, Date de fabrication : 30/11/2008, Présence d'un ballon d'accumulation de 300 litres de volume de stockage, Production en volume habitable, Pièces alimentées non contiguës, installation individuelle
	<b>Caractéristiques de la climatisation</b>	

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

**Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :**

	<b>Bâtiment à usage principal d'habitation</b>						<b>Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation</b>
	<b>DPE pour un immeuble ou une maison individuelle</b>		<b>Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble</b>	<b>DPE non réalisé à l'immeuble</b>		<b>Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel</b>	
				<b>Bâtiment construit avant 1948</b>	<b>Bâtiment construit après 1948</b>		
<b>Calcul conventionnel</b>		<b>X</b>	A partir du DPE à l'immeuble		<b>X</b>		
<b>Utilisation des factures</b>	<b>X</b>			<b>X</b>		<b>X</b>	<b>X</b>

Pour plus d'informations :  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), rubrique performance énergétique  
[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

## CERTIFICAT DE QUALIFICATION



La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

**DOURDOU Jean-Charles**  
sous le numéro **17-1027**

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

- |                                     |   |                            |                       |
|-------------------------------------|---|----------------------------|-----------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | <b>Amiante</b> sans mention   | Prise d'effet : 28/02/2020 | Validité : 27/02/2027 |
|                                     | <small>Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small>   |                            |                       |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <b>Amiante</b> avec mention   | Prise d'effet : 28/02/2020 | Validité : 27/02/2027 |
|                                     | <small>Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small>   |                            |                       |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <b>DPE</b> individuel   | Prise d'effet : 09/07/2020 | Validité : 08/07/2027 |
|                                     | <small>Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small>   |                            |                       |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <b>DPE</b> Tous types de bâtiments  | Prise d'effet : 09/07/2020 | Validité : 08/07/2027 |
|                                     | <small>Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small>   |                            |                       |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <b>Gaz</b>  | Prise d'effet : 13/10/2017 | Validité : 12/10/2022 |
|                                     | <small>Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accreditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 15 décembre 2011.</small>   |                            |                       |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <b>CREP</b>   | Prise d'effet : 13/10/2017 | Validité : 12/10/2022 |
|                                     | <small>Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accreditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011.</small> |                            |                       |

Association  
n°8 0563  
comité départemental sur  
www.cofrac.fr

**Véronique DELMAY**  
Gestionnaire des certifiés

Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance  
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat. A6 - 4<sup>e</sup> étage - BAL N° 60011  
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71  
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR 20 V6 du 02 avr 2014